

# ST FERDINAND

## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui débiteront à 19 heures et qui se tiendront comme suit :

lundi, 8 janvier	lundi, 5 février
lundi, 5 mars	lundi, 9 avril
lundi, 7 mai	lundi, 4 juin
mardi, 3 juillet	lundi, 6 août
mardi, 4 septembre	lundi, 1er octobre
lundi, 5 novembre	lundi, 3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Donné à Saint-Ferdinand, ce 6 décembre 2017.**



**Sylvie Tardif**  
**Directrice générale/**  
**Secrétaire-trésorière**